



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 23

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet mis en délibération : Déclaration sans suite de la procédure d'attribution d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des équipements de la petite enfance "Les Enfants du paradis", "Koufra" et "Les Mouettes"

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024

Le jeudi 6 juin 2024 à , les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 31 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS : 49

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLIARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Monsieur Laurent MOLARD, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Madame Catherine GUTTMANN, Madame Geneviève TEIL.

EXCUSES REPRESENTE(S) : 6

Madame Isaure DE BEAIVAL qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure GODIN, Madame Dorine BOURNETON qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARQUEZ, Madame Joumana SELFANI qui a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAROY, Madame Charlotte LUKSENBERG qui a donné pouvoir à Mme Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie MOLTON, Madame Judith SHAN qui a donné pouvoir à M. Laurent MOLARD.

Mme Marie THOMAS a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Mme Elisabeth DE MAISTRE, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

Par délibération n°18 du 1^{er} juin 2023, le Conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure d'attribution d'un nouveau contrat de délégation de service public pour les équipements de la petite enfance « Les Enfants du paradis », « Koufra » et « Les Mouettes », situés respectivement au 137, rue des Enfants du paradis, 3 rue Koufra et 16 bis rue Heinrich.

Deux avis d'appel public à la concurrence ont ainsi été publiés : le 30 juin 2023, au Journal officiel de l'Union européenne et le 3 juillet 2023, au Bulletin officiel des annonces des marchés publics.

La Ville n'a reçu qu'une seule offre.

En outre, le montant de cette offre s'avère beaucoup plus onéreux pour la Ville que celui résultant du précédent contrat de DSP relatif à ces trois établissements. Autrement dit, si la procédure en cours était poursuivie, les coûts de fonctionnement de ces trois établissements seraient bien plus élevés que dans le cadre de la précédente délégation.

Par conséquent, il vous est proposé de déclarer sans suite la procédure d'attribution du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des équipements de la petite enfance « Les Enfants du paradis », « Koufra » et « Les Mouettes », et d'autoriser M. le Maire à prendre tout actes et mesures propres à faire exécuter cette décision.

Par ailleurs, au vu des dernières données chiffrées de la Ville sur le nombre de demandes de places en crèches, confirmées par les récentes prévisions de l'INSEE faisant état d'une baisse de la natalité au niveau national, il n'est pas envisagé, en l'état, de maintenir l'activité de ces trois établissements.

Les places ouvertes dans ces établissements pourront être réparties au sein des autres établissements de la Ville. »

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1 à R.1411-19 et R.1411-1 à R.1411-8 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 3120-1 à L. 3126-3 et R. 3121-1 à R. 3126-14, et notamment l'article R.3125-4 ;

Vu la délibération n°18 du 1er juin 2023, par laquelle le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une procédure d'attribution d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des équipements de la petite enfance « Les Enfants du paradis », « Koufra » et « Les Mouettes », situés respectivement au 137, rue des Enfants du paradis, 3 rue Koufra et 16 bis rue Heinrich ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE le 30 juin 2023 sous la référence 2023/S 124-394435 et au BOAMP le 3 juillet 2023 sous la référence n°23-91269 ;

Vu la date limite de remise des candidatures ou de réception des offres, fixée au mardi 1er août 2023, à 12h00 ;

Vu l'unique offre déposée par la société Babilou – Evancia SAS ;

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales du 3 juin 2024,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Déclarer sans suite, pour motif d'intérêt général, tiré de l'insuffisance de la concurrence, la procédure d'attribution d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des équipements de la petite enfance « *Les Enfants du paradis* », « *Koufra* » et « *Les Mouettes* », situés respectivement au 137, rue des Enfants du paradis, 3 rue Koufra et 16 bis rue Heinrich ;

Article 2 : Autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ainsi qu'à notifier la décision de déclaration sans suite et toutes pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Pour : 51

Abstention : 4 (Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Madame Geneviève TEIL)

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 12 juin 2024
N° 092-219200128-20240606-137651-DE-1-1

Pour copie conforme,
le Maire,

